

Loi Travail EL KHOMRI :

faut que ça bouge !

**NON au détricotage du
code du travail.**

APPEL GÉNÉRAL AU RASSEMBLEMENT

NANTES : Place Royale

ST-NAZAIRE : Sous-Préfecture

**Samedi
12 Mars
2016**

**à
10H30**

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FAGE font des contrepropositions :

- Pour la construction de droits nouveaux.
- Pour la réécriture de certains articles inacceptables.
- Pour une réelle concertation sur l'évolution de la législation du travail.
- Pour protéger et aider les salariés et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.
- Pour renforcer les droits des salariés, sécuriser les parcours des travailleurs.
- Pour favoriser un accès des jeunes à des emplois de qualité.

La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la FAGE et l'UNSA considèrent que le projet de loi El Khomri est déséquilibré et exigent que le texte soit significativement modifié.

Faut que ça bouge...

Pour que ça bouge...

...nous exigeons :

- **Le retrait** de la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs.
- **La modification** des mesures supplétives sur le temps de travail afin que le droit actuel continue à s'appliquer à défaut d'accord notamment en ce qui concerne les astreintes, le fractionnement des repos, le repos des apprentis mineurs...
- **En matière de licenciement économique**, le texte doit permettre aux juges d'apprécier la réalité des difficultés économiques et retirer le périmètre national.
- **Pour la réaffirmation** du rôle intermédiaire et incontournable de la branche.
- **Le fait syndical** doit être reconnu quelle que soit la taille de l'entreprise.
- **Aucun forfait jours** ou modulation ne peut être mis en place unilatéralement
- **En matière de forfait jours**, l'encadrement législatif proposé par ce projet de loi est trop faible et ne permet pas d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs
- **Des droits nouveaux** en matière de formation – y compris professionnelle –, d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience et des temps de travail, notamment dans le cadre du Compte Personnel d'Activités.
- **Les signataires proposent** de reprendre les propositions du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail en matière de médecine du travail.

C'est sur ces points précis que **la CFDT, la CFE/CGC, la CFTC, la FAGE et l'UNSA** attendent des réponses gouvernementales.

Mobilisons-nous pour faire bouger les lignes de la loi travail et faire entendre nos exigences !